

PROCÈS VERBAL

Assemblée générale annuelle 2024 d'Auto Sport Québec

TENUE LE samedi 6 janvier 2024 à 9h00

SALLE « Lac Témiscamingue »

7665 boul. Lacordaire, Saint-Léonard

ET en visioconférence sur la plateforme Zoom

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle

À 9h15, Gilles Villeneuve accueille les participants dans les locaux et en visioconférence.

Brigitte Lemieux est chargée de prendre les présences :

- AACA – Représentée par Jean-Pierre Boisclair.*
- AAR – Représentée par Keven Beaucage.*
- ASRQ – Représentée par Cynthia Coderre.*
- CADL – Représentée par Marco Sylvestre.*
- CFL – Représentée par François Bordeleau et vice-président aux affaires sportives et gouvernementales, ASQ.
- CKM – Représentée par Patrick Moreau.*
- CVQ – Représentée par Paul Giroux.
- Delta – Représentée par René Marois.*
- KCR – Représentée par Stéphane Lacharité.*
- OGKC – Représentée par Paul Lalonde.*
- Commission sportive d'autoslalom représentée par Samuel Boulanger.*
- Commission sportive de karting (CK) représentée par Simon Pepin.
- Commission sport automobile féminin (SAF) représentée par Nadine Nindabira.
- Catherine Bouchard membre CADL.
- Stéphane Gagnon, vice-président aux opérations ASQ.
- Jocelyne Guilbert observatrice.
- Nancy Guilbert collaboratrice ASQ.
- Corine Laurenti-Javièze collaboratrice ASQ.*
- Richard Leduc collaborateur d'ASQ.
- Brigitte Lemieux secrétaire-trésorière ASQ.*
- Pier-Luc Matteau commissaire représentant sportif karting d'ASQ.
- Gilles Villeneuve président ASQ.

*Participation et présence en visioconférence.

1.1 *Mot de bienvenue par Gilles Villeneuve*

Gilles souhaite la bienvenue à tout le monde. Dû à de petits problèmes techniques, les participants se présenteront et expliqueront leur implication en course automobile un peu plus tard dans la rencontre.

1.2 *Nomination à la présidence et au secrétariat de l'assemblée*

La présidence d'assemblée sera tenue par *Richard Leduc* et la secrétaire d'assemblée sera *Brigitte Lemieux*.

La proposition est dûment proposée et secondée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. *Vérification du quorum*

Le quorum étant fixé au nombre de membres présents (Article 17. des Règlements généraux), tout est conforme.

3. *Vérification de la régularité de la convocation*

Après vérification, l'avis de convocation correspond aux exigences des règlements de la corporation :

- selon l'article 14 des Règlements généraux, l'Assemblée générale annuelle doit être tenue entre le 1^{er} janvier et le 30 avril – fait le 6 janvier;
- selon l'article 15 des Règlements généraux, l'Assemblée générale annuelle doit être convoquée 14 jours à l'avance. La première convocation fut faite le 6 novembre 2023, des rappels les 14 décembre 2023 et le 3 janvier 2024 par l'envoi du lien pour la connexion à la visioconférence Zoom.

4. *Lecture et adoption du projet d'ordre du jour*

Le président d'assemblée fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Il est proposé et secondé d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point « 12. Orientations et priorités d'action pour 2024 » et en conservant ouvert le point 17 « Affaires nouvelles ». **(L'ordre du jour modifié et adopté est en annexe)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 décembre 2022

La proposition qu'il soit dispensé d'en faire la lecture est dûment proposée et secondée.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Suivant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 décembre 2022, un participant souligne qu'il y a une erreur qui s'y est glissée à savoir que monsieur Jonathan Nantel n'est pas représentant du CADL.

Il est proposé d'apporter à l'ordre du jour le correctif suivant à l'effet que Jonathan Nantel n'est pas représentant du CADL.

La proposition étant dûment secondée.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Rapport d'activités des administrateurs

Les rapports d'activités des administrateurs ont été distribués aux membres avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Présentation aux membres du PowerPoint « Assemblée des membres Rapport annuel 2023 »

- Pages 2 à 5 par le vice-président aux opérations.
- Pages 6 à 9 par le président.
- Pages 10 à 13 par vice-président aux affaires sportives et gouvernementales.
- Pages 14 & 15 par le vice-président aux opérations.
- Page 16 par la vice-présidente aux affaires corporatives.
- Pages 17 à 19 par le commissaire représentant sportif karting.
- Page 20 par la directrice de la commission sport automobile Féminin.
- Pages 21 à 26 par le directeur de la commission sportive de karting.
- Page 27 par le directeur de la commission sportive d'autoslalom.
- Page 28 par la représentante des véhicules historiques.
- Page 29 par le vice-président aux opérations au nom du directeur de la commission des officiels.

7. Adoption des règlements généraux, Codes et Politique

7.1 Adoption des règlements généraux révisés et adoptés par le conseil d'administration le 26 juillet 2023

Il est proposé d'adopter les règlements généraux révisés tels qu'adoptés par le conseil d'administration le 26 juillet 2023.

La proposition étant dûment secondée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.2 Adoption du Code sportif révisé et adopté par le conseil d'administration le 26 juillet 2023

Il est proposé d'adopter le code sportif révisé tel qu'adopté par le conseil d'administration le 26 juillet 2023.

La proposition étant dûment secondée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.3 Adoption du Code de conduite et d'éthique des administrateurs révisé et adopté par le conseil d'administration le 26 juillet 2023

Il est proposé d'adopter le code de conduite et d'éthique des administrateurs révisé tel qu'adopté par le conseil d'administration le 26 juillet 2023.

La proposition étant dûment secondée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.4 Adoption du Code de conduite et d'éthique des participants, équipiers, parents, proches, instructeurs, entraîneurs, intervenants, officiels et organisateurs révisé et adopté par le conseil d'administration le 30 août 2023

Il est proposé d'adopter le code de conduite et d'éthique des participants, équipiers, parents, proches, instructeurs, entraîneurs, intervenants, officiels et organisateurs révisé tel qu'adopté par le conseil d'administration le 30 août 2023.

La proposition étant dûment secondée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.5 Adoption de la politique de remboursement des dépenses révisée et adoptée par le conseil d'administration le 30 août 2023

Il est proposé d'adopter la politique de remboursement des dépenses révisée tel qu'adopté par le conseil d'administration le 30 août 2023.

La proposition étant dûment secondée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

RÉVISION-RÉÉCRITURE-MISE À JOUR DES CODES ET RÈGLEMENTS

Comme ce travail devait être réalisé depuis un certain temps et que cela nécessitait un investissement en temps et en bénévolat afin de réaliser le travail de concordance des lois du Québec applicables à notre organisme afin que nos Codes et Règlement soient conformes aux nouvelles normes établies par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et son Code de gouvernance des organismes à but non lucratifs, Auto Sport Québec a dû recourir à de l'aide extérieure pour ce travail préliminaire, car à cette époque, nous ne disposions pas de ces ressources particulières. Mesdames Nancy Guilbert et Brigitte Lemieux ont dès lors conclure une entente de service pro Bono avec Me Marc Obeid et son équipe. Nous soulignons ce travail accompli par cette équipe d'avocats, travail qui a grandement facilité l'écriture des nouvelles moutures de nos Codes et Règlements.

Me François Bordeleau, dès son élection au conseil d'administration d'ASQ en décembre 2022 a par la suite pris en charge ce dossier. D'ailleurs l'assemblée souligne le travail de moine réalisé par celui-ci afin d'accomplir la révision, la mise à jour, les corrections, la reformulation et la réécriture de tous ces codes et règlements. Travail qui d'ailleurs se poursuit afin de compléter et mettre à niveau tous les documents. Ce travail essentiel assure la pérennité d'ASQ quant à son statut de fédération pleinement reconnue par le MEES. Le 24 octobre 2023, le MEES confirmait définitivement notre statut de Fédération à part entière.

8. Adoption des états financiers vérifiés au 31 décembre 2022, présentés par la secrétaire-trésorière

Voir les détails aux pages 31 & 32 du PowerPoint « Assemblée des membres – Rapport annuel 2023 ».

Il est proposé d'adopter les états financiers vérifiés au 31 décembre 2022.

La proposition est dûment secondée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Présentation de l'état des finances (au 30 novembre 2023) et des prévisions budgétaires 2024 par la secrétaire-trésorière

Voir les détails dans le tableau du portrait financier à la page 33 du PowerPoint « Assemblée des membres – Rapport annuel 2023 ».

Objectif : avoir une permanence avec la possibilité d'autofinancer une bonne partie du salaire serait un atout nécessaire à la pérennité de notre organisation.

10. Ratification des faits et gestes des administrateurs

Il est proposé de ratifier les faits et gestes des administrateurs.

La proposition est dûment secondée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Élections

11.1 Rapport des mises en candidatures et présentation

Lecture du présent rapport de la présidence du Comité d'élection est faite aux membres :

16 DÉCEMBRE 2023

Aux membres d'Auto-Sport Québec,

Objet : Candidats aux postes d'administrateur d'Auto-Sport Québec

Mesdames, Messieurs,

Au nom du CONSEIL D'ADMINISTRATION d'Auto sport Québec, je vous confirme que nous avons reçu une candidature afin de combler l'un des 3 postes d'administrateur disponibles au sein du Conseil d'administration d'Auto Sport Québec. Cette candidature soumise dans les délais tel que le prévoient nos règlements généraux sera soumise à l'Assemblée générale des membres, samedi le 6 janvier 2024, afin de confirmer par acclamation son mandat.

CANDIDATURE REÇUE :

- *Pier-Luc Matteau au poste d'administrateur.*

Deux postes d'administrateur au conseil d'administration d'Auto sport Québec seront donc à combler lors de la prochaine assemblée générale annuelle. Du fait de cette situation, nous demandons à tous nos membres qui voudraient s'impliquer dans la structure de notre fédération à titre d'administrateur d'être présents lors de l'assemblée

générale du 6 janvier 2024 afin qu'ils puissent soumettre leur candidature et être dûment élu selon les règles applicables.

Gilles Villeneuve

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AUTO SPORT QUÉBEC**

À la suite de ce rapport, le président d'assemblée déclare conforme l'élection par acclamation de Pier-Luc Matteau au poste d'administrateur.

De plus, il est proposé que Stéphane Gagnon nommé par le conseil d'administration à titre d'administrateur au cours de l'année 2023 soit confirmé dans son poste d'administrateur par l'assemblée générale annuelle ce pour un mandat de deux ans.

La proposition est dûment secondée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11.2 Nomination d'une présidence et d'un secrétariat d'élection

La présidence d'élection sera tenue par *Gilles Villeneuve* et le secrétariat d'élection sera tenu par *Brigitte Lemieux*.

La proposition est dûment proposée et secondée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11.3 Vote ou nominations

Il n'y a eu aucune candidature de soumise lors de la période d'élection pour tenter de combler les 2 postes vacants. Il en reviendra donc au Conseil d'administration, en cours de mandat, de trouver 2 personnes pour combler les postes vacants.

La proposition est dûment proposée et secondée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Orientations et priorités d'action pour 2024

Voir les détails dans les différentes sections du PowerPoint « Assemblée des membres – Rapport annuel 2023 ».

13. Affaires nouvelles

13.1 Trophée Claude-Giroux :

Nancy Guilbert remporte le trophée Claude-Giroux

Le trophée Claude-Giroux récompense une personnalité du monde de la course automobile québécoise afin de souligner son apport exceptionnel.

Cette année, le trophée a été remis à Nancy Guilbert lors de l'assemblée générale d'Auto sport Québec le 6 janvier 2024.

Voici le texte qui lui a été lu sur place :

Nancy, Nancy, que dire sur Nancy Guilbert après tant d'années, tout d'abord le plus grand des mercis pour ton implication titanesque au fil des ans, une personne dévouée, intègre qui n'a jamais compté le temps qu'elle a investi dans d'innombrables projets que ce soit en Rallye, en circuit routier ou dans les autres disciplines.

Son implication sociale entre autres en fait d'elle une personne remarquable et d'exception.

Pas toujours facile de travailler avec Nancy, elle a du caractère la Madame. □□□

Trêve de plaisanterie, le sport automobile québécois peut s'estimer heureux de t'avoir eu à ses côtés pendant toutes ces années.

Même si l'annonce de la remise a déjà été faite au banquet du SPC,

Auto sport Québec est fier de te remettre en personne le Trophée Claude-Giroux.

Merci encore et profite de cette pause bien méritée.

De toute l'équipe d'ASQ.

13.2 Salon de l'Auto de Montréal 2024

À la suite d'un contact du club CVQ, Auto Sport Québec et ses clubs affiliés seront présents au Salon de l'Auto de Montréal du 19 au 28 janvier 2024 au Palais des congrès.

13.3 Consultation des membres

Dans le cadre de sa démarche de planification stratégique en partenariat avec Plan humain, un cabinet de conseil spécialisé dans l'engagement social, Auto Sport Québec sondera la communauté. Cette initiative vise à mieux comprendre les besoins des organisations et des individus impliqués dans le sport automobile au Québec.

14. Date et lieu de la prochaine assemblée générale annuelle

C'est au conseil d'administration de décider de la date et du lieu de la prochaine assemblée générale annuelle. Lorsqu'une telle décision sera prise, le conseil en avisera tous les membres en conformité avec les dispositions de nos règlements généraux révisés.

15. Levée de l'assemblée

Il est proposé de lever l'assemblée à 11h30.

La proposition est dûment secondée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Annexe :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Nomination à la présidence et au secrétariat de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Vérification de la régularité de la convocation
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 décembre 2022
6. Rapport des administrateurs
7. Adoption des règlements généraux, Codes et Politique :
 - 7.1 Adoption des règlements généraux révisés et adoptés par le conseil d'administration le 26 juillet 2023.
 - 7.2 Adoption du Code sportif révisé et adopté par le conseil d'administration le 26 juillet 2023.
 - 7.3 Adoption du Code de conduite et d'éthique des administrateurs révisé et adopté par le conseil d'administration le 26 juillet 2023.
 - 7.4 Adoption du Code de conduite et d'éthique des participants, équipiers, parents, proches, instructeurs, entraîneurs, intervenants, officiels et organisateurs révisé et adopté par le conseil d'administration le 30 août 2023.
 - 7.5 Adoption de la politique de remboursement des dépenses révisée et adoptée par le conseil d'administration le 30 août 2023.
8. Adoption des états financiers vérifiés au 31 décembre 2022
9. Présentation de l'état des finances (au 30 novembre 2023 et des prévisions budgétaires 2024)
10. Ratification des faits et gestes des administrateurs
11. Élections
 - 11.1 Rapport des mises en candidatures et présentation
 - 11.2 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - 11.3 Vote ou nominations
12. Orientations et priorités d'action pour 2024
13. Affaires nouvelles :
 - 13.1 Trophée Claude-Giroux
 - 13.2 Salon de l'Auto de Montréal 2024
 - 13.3 Consultation des membres
14. Date et lieu de la prochaine assemblée générale annuelle
15. Levée de l'assemblée